EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint

---

Rapport N° 7

COOPERATIVE DE MAI - CHOIX DU DELEGATAIRE

Rapporteur : Monsieur Olivier BIANCHI

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

La commission consultative des services publics locaux saisie en application de la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2007, a émis un avis favorable pour que la Coopérative de Mai soit gérée dans le cadre d'une délégation de service public.

Lors de la réunion du 21 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une gestion déléguée dans le cadre d'un contrat d'affermage ainsi que les différentes caractéristiques des missions demandées. Il a également autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure en vue du choix du délégataire.

L'appel public à candidatures, lancé par l'intermédiaire de l'hebdomadaire Télérama et du quotidien La Montagne, a permis de recueillir une proposition. La commission municipale de délégation de service public s'est ainsi réunie le 5 mai 2008 et a considéré que l'Association POP'ART était autorisée à présenter une offre. Celle-ci a été invitée à transmettre ses propositions avant le vendredi 13 juin sur la base d'un cahier des charges. Les documents ont bien été transmis dans les délais impartis.

POP'ART répond aux différentes contraintes du cahier des charges notamment en ce qui concerne les conditions de mise en œuvre des missions de service public qui seront soutenues par la Ville et qui concernent :

- Une politique de diffusion qui couvre tous les champs des musiques actuelles, mettant en avant des mouvements musicaux innovants, de jeunes talents, des artistes confirmés et des formations issues de la scène musicale clermontoise.

- Un axe de diffusion régulier avec les associations locales par le biais de coréalisations.

- Une politique tarifaire attractive permettant à la fois de faciliter l'accès du plus grand nombre et notamment des personnes écartées de cette offre culturelle et la fidélisation de nouveaux publics.

- Une politique d'accompagnement des formations de la scène locale comportant à la fois, un soutien à la création par le biais de résidences, un accès à la scène, une formation sur l'environnement des musiques actuelles afin de privilégier la structuration et professionnalisation du secteur. Les objectifs de cette politique visent ainsi à :

    - Permettre le développement artistique des formations
    - Installer durablement des artistes sur le territoire
    - Développer une activité économique sur la filière « musiques actuelles »

- Un service d'information sur les musiques actuelles (accès à un fonds documentaire, rencontres avec des personnes ressources, conseils au projet, accès à des ressources mutualisées).

- Des actions innovantes en faveur du développement des musiques actuelles notamment en direction du public étudiant et des quartiers de la Ville.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation. Les pièces de la procédure et le projet de contrat ont fait l'objet d'un envoi spécifique par courrier séparé le 10 septembre 2008.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir une compensation financière permettant au délégataire d'assurer ses missions de service public dans le cadre du nouveau contrat pour le dernier trimestre 2008. Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder une subvention de 125.000 € à l'Association Pop Art. Ce crédit a été inscrit en DM2.

D E L I B E R A T I O N

La proposition de Monsieur Olivier BIANCHI, mise aux voix, est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 7 octobre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,